

Mandat de négociation avec l'UE: le dur retour à la réalité

OPINION

Le Conseil fédéral a tenu parole: en collège, il a approuvé et dévoilé les lignes directrices d'un futur mandat de négociation avec l'UE. Une victoire d'étape pour Ignazio Cassis. Cependant, du communiqué publié, il est clair que rien n'est vraiment. Ombres et lumières brouillent la compréhension et irritent sérieusement l'UE.

Le travail de l'administration fédérale est méthodique et mérite le respect. S'il était accompagné d'une volonté intelligible et forte, le résultat serait réconfortant. Nous sommes loin du but. La fresque est frileuse – une encyclopédie précautionneuse pour ceux que les «bilatérales III» intrigueraient. Le Conseil fédéral explique qu'au vu d'une relation on ne peut plus étroite, «il est crucial d'instaurer avec l'UE une collaboration exempte de tensions». Modeste hymne à la joie qui cache deux aspects dérangeants: le sur-place de la collaboration avec l'UE et un calendrier qui prend l'eau.

Les questions ouvertes restent sempiternellement les mêmes, multiples et essentielles. Toutes illustrent ce qui n'a jamais cessé de tarabuster: l'impossible désir de la Suisse d'une participation sectorielle garantie aussi pleine que possible au marché unique, mais sans ses entraves. Le tout doit s'insérer dans une nouvelle structure, dite verticale, accompagnée de plusieurs aspects institutionnels allant de la reprise et l'interprétation du droit communautaire et sa surveillance au règlement des différends. Cette approche extrêmement large décrite comme «par paquet» a déjà ralenti considérablement le rythme des discussions. L'UE l'a admise mais exige que la Suisse, pays tiers, se conforme aux règles du marché intérieur et c'est sur ce point que la lutte est âpre. Des concessions ont été faites



JEAN RUSSOTTO
AVOCAT À BRUXELLES ET PRÉSIDENT
DU COMITÉ CH-UE

L'UE ne le dira pas mais elle baisse lentement les bras

de part et d'autre mais la Suisse estime que l'équilibre des intérêts n'est toujours pas satisfaisant.

Quant au calendrier, il est illusoire tant les questions de fond, toujours ouvertes, sont complexes et politiquement sensibles des deux côtés. Elles resteront sans réponse précise aussi longtemps que les discussions exploratoires ne seront pas terminées. Par ailleurs, la signature d'une déclaration commune (*common understanding*), un élément clé de l'édifice, est reléguée à une date inconnue. Enfin, la conjugaison des élections fédérales, de l'installation d'un nouveau Conseil fédéral ainsi que des élections européennes font d'une conclusion des négociations pendant le mandat de la Commission actuelle, en 2024, un vœu pieux.

L'UE reste perplexe quand le communiqué dit: «Si les discussions avec l'UE et les travaux internes continuent d'avancer de manière satisfaisante, le Conseil fédéral se préparera d'ici la fin de l'année à l'adoption d'un mandat de négociation». Qu'essaye-t-on d'exprimer? Doute méthodique,

langage de communication subliminal ou calendes grecques?

Dans un communiqué inhabituellement étoffé, l'UE se dit prête à consolider et développer la voie bilatérale, ce qu'elle fait, d'ailleurs, sans succès, depuis plus de dix ans. Elle accepte, sans avoir le choix, de poursuivre les discussions exploratoires dont la fin annoncée est, encore une fois, reportée. L'UE fait également savoir qu'elle veut un calendrier crédible permettant de terminer les négociations pendant le mandat de cette Commission. A Bruxelles, la réaction au communiqué est polie, bien qu'aigre-douce; les messes basses foisonnent et sont nettement moins positives. L'agacement croît, une forme de résignation s'installe. Si la Suisse ne veut pas participer à ce qui est l'essentiel de l'UE, son marché intérieur, l'UE s'en accommodera. C'est son affaire souveraine, et si des conséquences désagréables s'ensuivent, à elle de s'en préoccuper. Mais, sans rancune, l'UE ne quittera pas la table.

Le message de l'UE est simple: après une nième pesée des intérêts, elle est prête à négocier un accord équilibré et à parfaire la voie bilatérale. Participer au marché intérieur demande cependant le respect de certains principes et c'est à la Suisse qu'il appartient de décider ce qui est acceptable pour elle. L'UE ne le dira pas mais elle baisse lentement les bras. La Suisse, en revanche, ne semble pas baisser les bras car elle ne peut plus se permettre, une nouvelle fois, de quitter la table des négociations et couper le fil. Mais la Suisse avance-t-elle vraiment et si elle avance, à quelle cadence? Peut-être à reculons? ■

Président du comité CH/UE, Jean Russotto s'exprime ici à titre individuel.